

Vent de contestation contre la pêche électrique

Benoît LOBEZ.

Interdite quasiment partout, elle est pratiquée en Europe depuis 2006, par les Pays-Bas. Les députés européens sont appelés à y mettre un terme.

Si l'ordre du jour est confirmé, le Parlement européen, réuni en session plénière, votera sur la pêche électrique mardi. Une pêche pratiquée par les Pays-Bas : les chalutiers à perche envoient des impulsions électriques dans les fonds sableux, pour faire se soulever soles et plies, et ainsi les cueillir. C'est redoutablement efficace, mais depuis des années, les pêcheurs des Hauts-de-France dénoncent un impact sur la ressource.

Une plainte déposée
Cette pratique est en théorie interdite depuis 1998 dans l'Union européenne... avant que n'intervienne un assouplissement des règles, huit ans plus tard, sous la pression des lobbies de la pêche industrielle néerlandaise et de leurs relais scientifiques. La dérogation devait porter sur 5 % de la flottille des chalutiers à perche, une proportion largement dépassée par les pêcheurs néerlandais.

L'ONG Bloom, qui a rejoint les pêcheurs artisans français dans ce combat, a d'ailleurs déposé plainte auprès de la Commission pour non-respect des quotas de chalutiers dotés de chaluts à électrode.

« **Ce ne sera pas simplement un vote déterminant pour le secteur de la pêche et la survie des métiers artisans. Ce sera un vote d'orientation stratégique de la société** », défend Bloom. Elle a exhumé un document de scientifiques de la Commission européenne qui met en garde contre cette pratique.

Frédéric Le Manach, directeur scientifique de l'ONG, est très remonté : « **Non seulement le comité scientifique, technique et économique de la pêche n'a jamais donné son aval pour de telles dérogations, mais il a même explicitement déconseillé à la Commission européenne d'en accorder !** » L'avis scientifique datant de novembre 2006 met en garde contre un certain nombre de problèmes qui doivent être résolus avant que toute dérogation puisse être accordée. Mais il n'a pas été suivi.

« **Avec d'autres parlementaires**, ajoute le député Yannick Jadot (Les Verts), **je demande une audition en urgence de la Commission européenne par la commission pêche du Parlement afin qu'elle s'explique sur cette décision scandaleuse.** » Plusieurs eurodéputés de tous les groupes ont aussi demandé un report du vote pour leur laisser le temps de mener un « **débat informé** ». Et dans une

tribune publiée dans *Le Monde*, 249 députés de toutes tendances ont appelé le Parlement européen à interdire définitivement la pêche électrique. « **La pêche électrique, interdite ailleurs dans le monde, émerge en Europe à contretemps de l'histoire** », dénoncent-ils.

Les grands chefs aussi
Plus de 200 chefs cuisiniers européens ont signé un manifeste contre la pêche électrique, s'engageant « **à n'acheter aucun produit de la mer issu de cette méthode de pêche** », a annoncé l'ONG Bloom, hier. Parmi eux, les Français Anne-Sophie Pic, Olivier Roellinger, Hélène Darroze, Yannick Alléno, Gérard Passadat, César Troigros, Raymond Blanc.

